

### **Vital'Eté - Vol de matériel sportif - Encaissement d'une indemnité d'assurance et réaffectation**

**M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur** : Au cours de Vital'Eté 2005, le gymnase de la Malcombe a été cambriolé et du matériel sportif municipal dérobé : VTT, rollers, pour une valeur à neuf évaluée à 3 500 €.

Une plainte a été déposée et une déclaration de sinistre réalisée auprès de la MAIF, compagnie qui couvre spécifiquement l'organisation d'activités sportives de la Ville de Besançon.

La compagnie d'assurance nous adresse l'indemnité liée à ce sinistre : 2 370 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- inscrire cette somme au budget de l'exercice courant par décision modificative en recettes au chapitre 79.40.7911/20300,

- la réaffecter en dépenses au chapitre 011.40.605/20300.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 7 novembre 2005.*